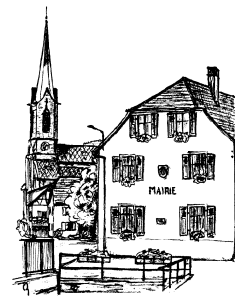


Roderen-infos

Bulletin d'Information de la commune de Roderen
Supplément spécial N° 114 - 6 mars 2018



VENTE PUBLIQUE DE BOIS
PAR LA COMMUNE DE RODEREN
LE VENDREDI 23 MARS 2018 A 18H00

Une vente publique de bois aura lieu le vendredi 23 mars 2018, à 18 heures, à la mairie de Roderen.

Seront mis en vente 22 lots de fonds de coupes (voir plans de situation joint), avec la possibilité d'acquérir un lot de fonds de coupe par foyer.

LOTS DE FONDS DE COUPES

Compléments d'informations fournis par l'ONF (M.TSCHAEGLER - Tel : 06.34.49.98.47) :

Parcelle 11-12 (Teschel) : 14 lots (N° 1 à 14 marqués à la culée ou sur l'écorce) dont quelques bois sur pied d'un diamètre inférieur à 30 cm.

Parcelle 7 (Brucklewald) : 6 lots (N° 1 à 6 marqués à la culée ou sur l'écorce) dont quelques bois sur pied d'un diamètre inférieur à 30 cm.

Parcelle 8 (Brucklewald) : 1 lot de bois sur pied (N° 8 traits bleus) + quelques bois débardés sur un tas en bord de chemin marqués du chiffre 8.

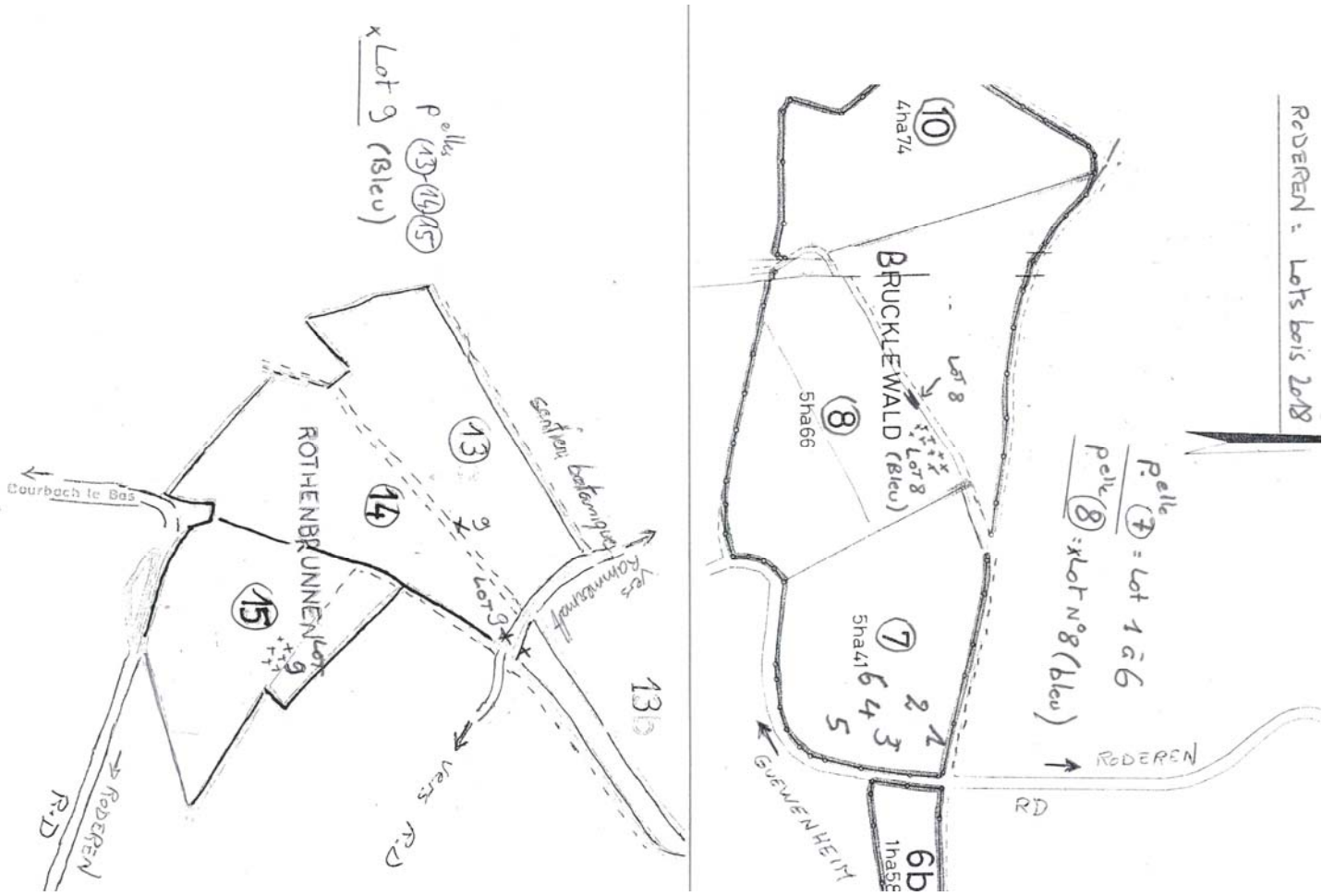
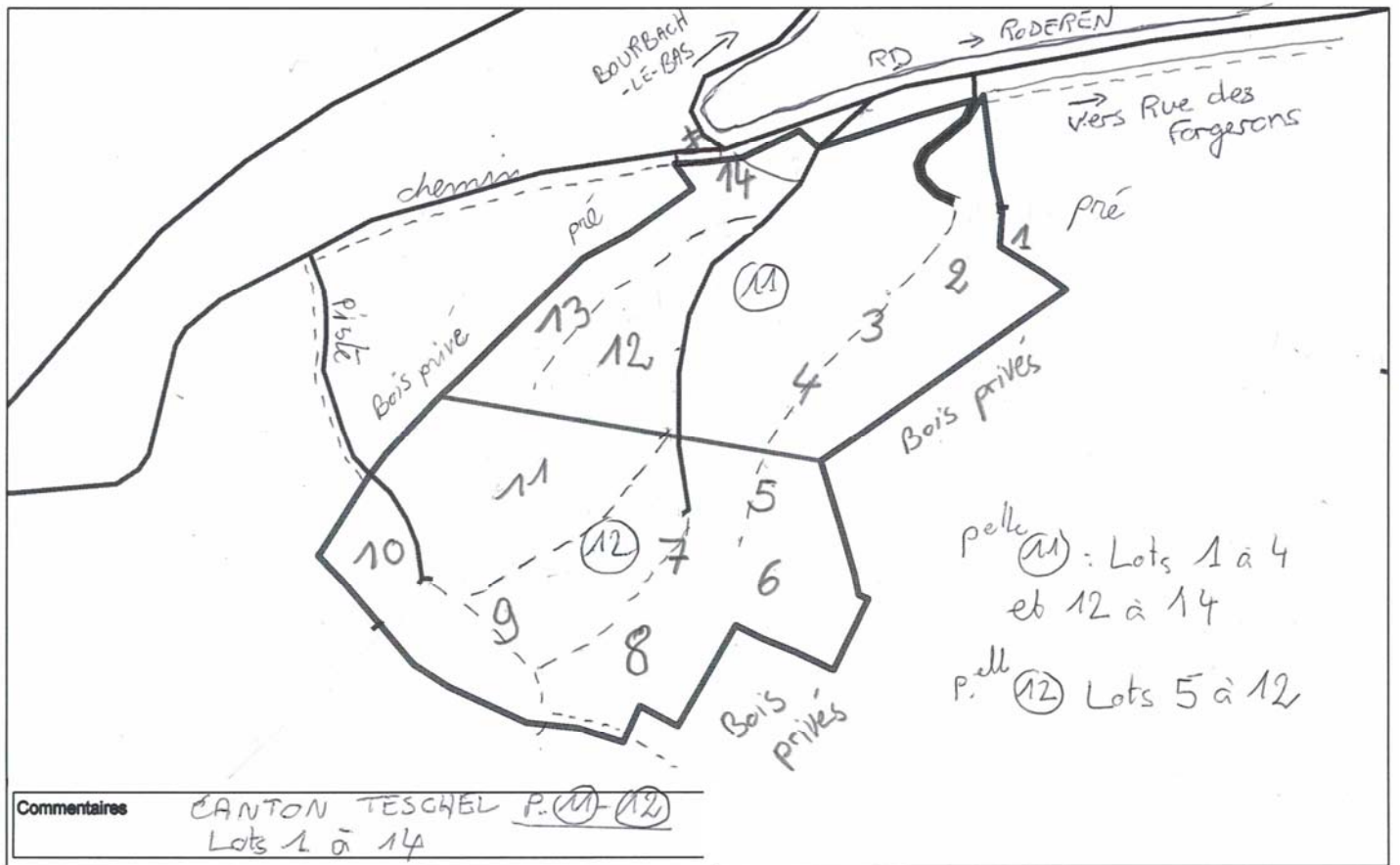
Parcelle 13-14-15 (Rothenbrunnen) : 1 lot de bois sur pied (N° 9 traits bleus) + 3 arbres renversés marqués du chiffre 9.

Clauses particulières :

- Parcelle 11 : Les bois abattus sur le pré de M. JENN sont à exploiter pour le 15 Avril et les rémanents doivent être évacués du pré.
- Les rémanents sont à découper en troncs inférieures à 2 mètres et à éparpiller ou à mettre en tas. Pas de rémanents dans les limites de parcelles et périmètre.
- Les bois sur pied marqués à la peinture et portant un N° de lot oubliés par les bucherons peuvent être exploités à condition d'avoir un diamètre inférieur à 30 cm à hauteur d'homme.
- Le débardage ne doit pas s'effectuer sur terrain détrempe et se faire en restant sur les pistes d'exploitation dans la mesure du possible.
- Les lots peuvent être évacués et réceptionnés au domicile des cessionnaires.
- Les rondins d'un diamètre inférieur ou égal à 7 cm ne sont pas comptabilisés et sont à empiler à part.

Délai impératif d'exploitation pour tous les lots : **31 août 2018**

**Vente bois communal — Fibre Rosace
Journée Haut-Rhin propre — Linky**



Linky, les premiers compteurs seront posés prochainement à Roderen...

Des habitants de Roderen ont souhaité connaître la position de la municipalité quant aux moyens de s'opposer éventuellement au remplacement de leur compteur électrique par le compteur Linky. Voici un **extrait du bulletin mensuel (février 2018) de l'Association des Maires du Haut-Rhin** précisant le cadre légal s'appliquant aux communes. La décision récente (31 janvier 2018) du tribunal administratif de Strasbourg fait suite à une délibération de la commune d'Oberbruck refusant sur son territoire le déploiement des nouveaux compteurs Linky.

Le Bulletin

de l'Association des Maires du Haut-Rhin

Bulletin de liaison des Maires, Adjoints, Présidents et Vice-présidents de Communautés

Incompétence du conseil municipal pour s'opposer aux compteurs communicants

Le Tribunal Administratif de Strasbourg a statué par ordonnance du 31 janvier 2018 sur un référé introduit par le Préfet du Haut-Rhin tendant à la suspension de la délibération de la commune d'Oberbruck portant refus du déploiement dans la commune des compteurs d'électricité communicants de type « Linky ».

Dans son mémoire, le Préfet estime qu'il y a un doute sérieux quant à la légalité de la délibération et demande sa suspension. En effet :

- la commune a transféré sa compétence d'autorité organisatrice de réseau de distribution publique d'électricité au Syndicat d'électricité et de gaz du Rhin devenu, par là même, propriétaire des compteurs d'électricité. Elle n'était donc pas compétente pour délibérer ;
- l'installation des compteurs communicants répond à une obligation légale résultant de l'article L. 314-4 du code de l'énergie, issu de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

C'est le moyen de l'**incompétence du conseil municipal pour délibérer sur le déploiement des compteurs d'électricité communicants** qui a été retenu par le Tribunal Administratif de Strasbourg pour ordonner la suspension de la délibération. En ayant transféré sa compétence d'autorité organisatrice de réseau de distribution publique d'électricité au Syndicat d'électricité et de gaz du Rhin, la commune n'était plus propriétaire des compteurs d'électricité.

Journée Haut-Rhin propre

Chaque année, plus de 20 000 bénévoles ramassent les déchets laissés dans notre département. **Pourquoi pas vous ?**

samedi 24 mars 2018, à Roderen

8h00	Café d'accueil à la mairie
8h30	Démarrage des travaux
12h00	Fin des travaux et verre de l'amitié

Des équipes seront constituées afin de nettoyer les fossés en bordure des routes. Un nettoyage sera organisé dans la zone de loisirs et dans l'arboretum.

Le Conseil municipal des jeunes invite tous les jeunes roderenois à participer à ce temps citoyen. Un cheval et une remorque seront à disposition pour les y aider.

Les habitants de Roderen désireux de consacrer un peu de leur temps à l'embellissement de notre commune sont aussi invités à nettoyer les abords proches de leur domicile.

INVITATION



Réunion Publique Très Haut Débit Fibre

LE MARDI 20 MARS 2018 A 19H00

SALLE DES FETES

RUE DU PONT D'ASPACH

SCHWEIGHOUSE-THANN

Avec
le soutien
de



Plan France
Très Haut Débit
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE